

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale Question n° 114**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2016007**

**Signataire : AD**

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

**OBJET : ZAC du Marcreux - Cession au profit de la SOREQA des biens situés 9 et 34 rue du Port à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées H 150 et H 110.**

**EXPOSE :**

Située au nord-ouest de la Commune d'Aubervilliers, la ZAC du Marcreux est une opération d'aménagement mixte qui accueille des bureaux et des activités, des logements et le parc Eli Lotar. Elle est délimitée à l'ouest par le canal de Saint-Denis, au nord par l'A86, à l'est par le Chemin du Marcreux et au sud par le Chemin de l'Echange.

L'opération d'aménagement du Marcreux, qui est l'un des volets opérationnels de la convention financière pluriannuelle Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), comprend dans son périmètre les sites du Port Landy (délimité par les rues du Port et Claude Bernard) et du Port Fabien (à l'angle des rues du Port et du Colonel Fabien).

La recomposition du secteur du Marcreux est la troisième procédure opérationnelle engagée dans le cadre du PNRQAD.

Par la délibération n° CC 14/1009 du 16 décembre 2014, le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé de recourir à la SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) SOREQA (Société de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) en vue de conclure avec elle un traité de concession d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article L.300-5-2 du code de l'urbanisme, en vue de réaliser l'opération d'aménagement du Marcreux.

La programmation prévisionnelle de l'opération du Marcreux prévoit :

- La construction de 117 logements (avec un programme prévisionnel de 12% de locatif social, 24% d'accession maîtrisée et 64% d'accession libre).
- La reprise des trottoirs impactés par les opérations immobilières.

Les interventions de la Ville d'Aubervilliers dans le cadre de l'opération d'aménagement du Marcreux sont précisées dans une convention tripartite qui a été signée par le concessionnaire, la communauté d'agglomération Plaine Commune, le concédant, la SOREQA et la Ville d'Aubervilliers le 24 juin 2015.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2016007

Signataire : AD

**OBJET : ZAC du Marcreux - Cession au profit de la SOREQA des biens situés 9 et 34 rue du Port à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées H 150 et H 110.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 300-5 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°154/10-CC du 29 juin 2010 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés d'Aubervilliers (PNRQAD),

Vu la délibération du Conseil communautaire n°258/10-CC du 23 novembre 2010 approuvant la convention PNRQAD d'Aubervilliers,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°13/393-CC du 25 juin 2013 approuvant les objectifs, le périmètre et le programme de l'opération du Marcreux (PNRQAD), créant l'opération et approuvant sa réalisation dans le cadre d'une concession d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15/1102-CC du 19 Mai 2015 approuvant la désignation de la SOREQA et approuvant le Traité de Concession,

Vu la convention financière pluriannuelle du PNRQAD d'Aubervilliers signée le 17 décembre 2010,

Vu le Traité de concession signé par Plaine Commune et la SOREQA le 24 juin 2015,

Vu la convention tripartite entre Plaine Commune, la ville et la SOREQA signée le 24 juin 2015,

Vu les avis de France Domaine en date du 26 octobre 2015 et du 2 juin 2016,

Considérant que l'opération d'aménagement du Marcreux, qui est l'un des volets opérationnels de la convention financière pluriannuelle Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), comprend dans son périmètre les sites du Port Landy (délimité par les rues du Port et Claude Bernard) et du Port Fabien (à l'angle des rues du Port et du Colonel Fabien).

Considérant que Plaine Commune a décidé de recourir à la SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) SOREQA (Société de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés en

vue de conclure avec elle un traité de concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération d'aménagement du Marcreux,

Considérant que la convention tripartite signée par le concessionnaire, la communauté d'agglomération Plaine Commune, le concédant, la SOREQA et la Ville d'Aubervilliers le 24 juin 2015 précise notamment les conditions de vente des terrains, propriétés de la Ville inscrits dans le périmètre de l'opération du Marcreux et de versement à la SOREQA d'une subvention égale à la valeur de ces mêmes terrains,

Considérant que la Commune est propriétaire des biens situés 9 et 34 rue du Port sur les parcelles cadastrées H 150 et H 110 dans le périmètre de l'opération d'aménagement du Marcreux,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

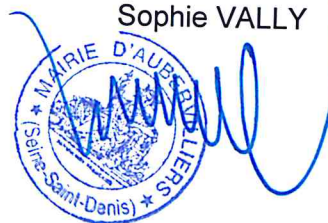
**DECIDE** de céder les biens situés 9 et 34 rue du Port à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées H 150 et H 110, au profit de la SOREQA au prix total de 147 170 €.

**AUTORISE** la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

**DIT** que la recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY



Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

